



27 MAI 2025

DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT

DE DEUX (2) INGENIEURS D'ETAT

Le Directeur du Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca,

- Vu le Dahir n°1.83.179 du 09 Moharrem 1405 (5 Octobre 1984) portant promulgation de la Loi n°22.82 relative au Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca ;
- Vu le Décret n°2.84.31 du 29 rébia II 1405 (21 janvier 1985) pris pour l'application de la Loi n°22.82 relative au Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca ;
- Vu le Statut du personnel du Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca ;
- Vu le décret 2.11.621 du 28 hijja 1432 (25 novembre 2011) fixant les conditions et les modalités de l'organisation des concours de recrutement aux postes publics ;
- Vu la circulaire n°24/2012 du 22 Octobre 2012 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la procédure de recrutement dans les entreprises et établissements publics ;

Décide

Article 1 : Le Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca lance un appel à candidature pour le recrutement de deux (2) Ingénieurs d'Etat 1^{er} grade, spécialité : Industries Agro-alimentaire ou Industries Sécurité des Aliments.

Deux (2) Ingénieurs d'Etat 1^{er} grade /spécialité : Industries Agro- Alimentaires ou Industries Sécurité des Aliments (Echelle 11) :

Article 2 : Date et lieu du concours

Le concours sera organisé le 1^{er} juillet 2025.

Le lieu de déroulement du concours sera communiqué ultérieurement aux candidats retenus .

Article 3 : Conditions exigées :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat ; spécialité : Industries Agro Alimentaires ou Industries Sécurité des Aliments, lauréat de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II ou tout diplôme qui lui est équivalent ; équivalence reconnue par une attestation délivrée par l'administration compétente ;
- Etre âgé au 31 décembre 2025 de 18 ans au minimum et de moins de 45 ans au plus à la date du concours;



Article 4 : Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- Demande manuscrite ;
- Curriculum vitae ;
- Copies légalisées du Baccalauréat et du diplôme d'Ingénieur d'Etat ;
- Copie légalisée de la Carte Nationale d'Identité (CNI).
- Autorisation de passer le concours pour les candidats fonctionnaires de l'Etat et agents des Etablissement et Entreprises Publics, délivrée par les services chargés de la gestion des ressources humaines.

Article 5 : Les demandes de candidature doivent être envoyées par courrier postal à la Direction du Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca, 25 rue Nichakra Rahal (ex rue de Tours) Casablanca.

Dernier délai de dépôt des candidatures le 12 juin 2025 à 16h.

Article 6 : les candidats remplissant les conditions requises, seront convoqués pour passer les épreuves écrites. Les meilleurs candidats retenus à l'écrit, seront convoqués pour un entretien oral.

Article 7 : La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente, seront publiées sur le [site www.public.ma](http://www.public.ma).

Article 8 : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

NB :

Aucune suite ne sera donnée aux candidatures ne remplissant pas les conditions exigées

